



Portes les Valence, 10 mars 2021

Le chef d'établissement,

aux **Parents des futurs élèves de 4^{ème}**

Madame, Monsieur,

Une Section Sportive Scolaire Handball existe au collège Jean Macé depuis la rentrée 2008, en partenariat avec le Comité Drôme-Ardèche de Hand-ball, le Conseil Départemental et le Handball Etoile Beauvallon.

Elle est parrainée depuis juin 2013 par les 3 frères GILLE (internationaux de handball) anciens élèves du collège et de la section.

Ce dispositif **s'adresse uniquement aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème}** qui souhaitent bénéficier d'une pratique approfondie du hand-ball dans le temps scolaire.

Elle est ouverte aux élèves scolarisés actuellement dans notre établissement mais également à ceux scolarisés dans un établissement de proximité.

Cette section concerne en priorité les élèves motivés par le handball qui ont **pratiqué en club ou à l'UNSS** et qui présentent un **niveau scolaire suffisant** pour accepter un horaire supplémentaire de 3h d'entraînement par semaine ainsi que les compétitions UNSS le mercredi après midi.

Ce choix est un engagement de 2 ans.

2 objectifs sont visés :

- Permettre à ces élèves motivés de mener à bien leur projet sportif dans des conditions optimales de réussite scolaire.
- Permettre un approfondissement de la pratique du handball et développer les compétences générales dans le domaine de la citoyenneté, de l'accès à l'autonomie.

A l'issue du collège, les élèves pourront postuler à l'entrée aux pôles d'accession de la ligue AURA ou aux sections sportives de proximité (Lycées de Valence et Privas) pour la poursuite de leur projet sportif.

Fonctionnement de la section :

Les élèves sont regroupés dans 2 classes (une 4^{ème} et une 3^{ème}), les entraînements sont communs. L'aménagement de l'emploi du temps permet une alternance entre les heures d'EPS et les entraînements de handball.

- Encadrement :

Responsable de la section et suivi scolaire : M. ROS, professeur d'EPS.

Référent technique comité Drôme-Ardèche: M. THIEVENT

Responsable des entraînements : Mme BENGA, entraîneur du club Handball Etoile Beauvallon, M.KIEFFER, joueur professionnel du Valence Handball.

Outre ces différents responsables, les professeurs d'EPS peuvent aussi encadrer les élèves lors des compétitions UNSS de handball.

- Organisation :

2 entraînements de 1h30 : le lundi* de 12h15 à 13h45 et le jeudi de 13h30 à 15h00. (* sous réserve de modification)

- Suivi scolaire et sportif :

Un bilan est fait avec les élèves et les responsables de la section à chaque fin de trimestre. L'engagement à la section fera l'objet d'une appréciation sur les bulletins trimestriels.

- UNSS :

La participation à l'association sportive du collège **est obligatoire** : les équipes de handball sont inscrites en championnat Excellence (Académie de Grenoble). La section sportive participe aussi aux autres activités de l'association sportive : Cross départemental et Athlétisme (ou badminton) au 3^{ème} trimestre.

- **Un contrat** précise les obligations et engagements de chacun (dont la validation d'un niveau de Jeune Officiel pour les élèves).

- Transport (pour les élèves ne dépendant pas du collège Jean Macé) :

Il vous appartient de vous rapprocher de VALENCE ROMANS AGGLO afin de vérifier la compatibilité avec les horaires du collège Jean Macé (8h – 17h).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. JAVELAS
Principal

M. ROS
Professeur d'EPS

Modalités d'inscription

1. Dossier à retourner au plus tard pour le vendredi 7 mai 2021 :

- Fiche de candidature complétée

Pour les élèves extérieurs :

- Bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2020-2021.
- Enveloppe à l'adresse du candidat pour les résultats.
- Certificat médical **ou** photocopie de la licence (club ou UNSS).
- Demande de dérogation à la carte scolaire
(imprimé à demander au collège actuellement fréquenté par votre enfant)

2. Participation aux tests de sélection : (à confirmer selon les mesures sanitaires en vigueur)

→ **MERCREDI 19 MAI 2021 de 13h à 15h à la halle des sports de Portes les Valence**

L'évaluation sera faite en situation de jeu sous forme de match précédé d'un échauffement avec et sans ballon, d'une durée de 15 minutes.

Un entretien de quelques minutes, à l'issue de la prestation, peut être proposé à certains élèves.

A l'issue de ces tests, la commission ayant étudié les dossiers de candidature procédera au recrutement.

3. Résultats :

- Etude du dossier scolaire } par une commission constituée de M.JAVELAS et M.ROS
- Résultats au test sportif } Mme BÉNGA, M.THIEVENT, M.KIEFFER et M.ROS
- Décision finale du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Drôme.

L'étude des candidatures et les tests visent à établir un ordre de classement, selon un nombre de places offertes, en vue de l'accès à la section sportive hand-ball.

Les candidats non sélectionnés ont à ce propos la possibilité de demander un éclairage.

La communication de ces informations ne pourra en aucun cas porter atteinte ou restreindre le caractère souverain du classement établi par la commission de sélection.

Fiche de candidature **Section Sportive Scolaire Hand-ball**

Nom Prénom Né(e)le
Adresse
Téléphone Etablissement fréquenté en 2020-2021
Classe LV1 LV2

PRATIQUE SPORTIVE :

HAND-BALL :

Non licencié

Licencié à l'UNSS

Licencié en club

Identité du club :

▶ **Avis de l'entraîneur :**

▶ Nom de l'entraîneur :

Date et signature :

AUTRE PRATIQUE SPORTIVE :

SCOLARITE :

▶ **Avis du Professeur Principal :**

▶ Nom :

Date et signature :

▶ **Avis du professeur d'EPS :**

▶ Nom :

Date et signature :

MOTIVATIONS DE L'ELEVE (Obligatoire)

✂

Je soussigné(e) M. Mme responsable légal(e),
autorise mon enfant classe

à postuler pour la section sportive hand-ball du collège Jean Macé.

Il se présentera aux **tests d'évaluation le mercredi 19 mai 2021 de 13h à 15h** à la Halle des sports de Portes les Valence. (sous réserve de son organisation)

Fait à, le

✍ **Signature du responsable légal**

A rendre au secrétariat au plus tard le vendredi 7 mai 2021.

Contrat entre les soussignés :

A TITRE D'INFORMATION

- **Le collège Jean Macé** représenté par :
 - Le chef d'établissement ou le chef d'établissement adjoint
 - Le professeur EPS coordonnateur de la section : monsieur ROS
- **L'élève** : _____ **Classe** : _____
- **Ses parents ou représentants légaux** :
 - M : _____
 - Mme : _____

Objet : fixer l'engagement de chacun dans le cadre de la section sportive

L'établissement scolaire s'engage :

- à permettre un approfondissement de la pratique du handball par la mise en place de 2 entraînements de 1h30 dans les horaires scolaires, afin que chacun accède à un meilleur niveau de performance dans des conditions optimales de réussite scolaire (emploi du temps équilibré, EPS et HB répartis dans la semaine).
- à assurer le suivi individualisé de l'élève par l'intermédiaire du professeur EPS coordonnateur de la section : relation avec le professeur principal de la classe, l'entraîneur, la famille.

L'élève s'engage, pour parvenir aux objectifs visés :

- à respecter le règlement intérieur du collège (comportement, assiduité), à s'investir dans le travail scolaire et la section.
- à respecter les décisions des responsables de la section (professeur EPS, entraîneurs).
- à représenter le collège dans les activités sportives proposées dans le cadre de l'UNSS : compétitions de Handball (Championnat Excellence Académique) et d'activités complémentaires : cross, athlétisme ou badminton au 3^{ème} trimestre.

Ces participations sont prioritaires sur toutes autres activités pédagogiques organisées au collège (sorties, voyages...).

- à valider un niveau de jeune officiel UNSS (dans les 2 ans).
- à arbitrer et/ou manager une équipe du collège (6e/5e).

Les parents s'engagent à encadrer leur enfant, l'encourager et l'aider à remplir son contrat, à soutenir l'action et les décisions des responsables de la section.

Des aménagements pourront être proposés en cas de fatigue ou de blessure temporaire. En cas de difficultés scolaires, les créneaux d'entraînement pourront être remplacés par des heures d'études.

Un entretien individuel avec l'entraîneur et le professeur coordonnateur aura lieu au cours du 3^{ème} trimestre ; le bilan scolaire et sportif de fin d'année qui fera l'objet d'une appréciation sur le bulletin, sera décisif pour la poursuite de la section l'année suivante.

Signatures

✍ L'élève :

✍ Les responsables légaux :

Pour le collège : ✍ Le professeur coordonnateur :

